

Office fédéral de l'environnement
Hans Hosbach
Case Postale
3003 **Berne**

Morges, le 9 février 2009

Réponse à la consultation concernant la Modification de la loi sur le génie génétique relative à la prolongation du moratoire sur l'utilisation d'OGM dans l'agriculture.

Madame, Monsieur,

Nous saluons l'initiative de l'OFEV de prolonger le moratoire sur l'utilisation d'OGM dans l'agriculture, car elle permet d'attendre les résultats du Programme national de recherche 59. Nous remarquons toutefois que le délai de trois ans proposé représente un strict minimum, puisqu'il ne laisse que très peu de temps à la société civile pour débattre une fois les résultats du PNR59 connus. Nous suggérons fortement de prolonger ce moratoire de cinq ans, c'est-à-dire jusqu'au 27 novembre 2015.

D'autre part, ce sujet touchant de très près les agriculteurs et les consommateurs, nous pensons qu'il serait judicieux de mieux impliquer ces milieux au processus d'autorisation d'utilisation d'OGM.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à ces considérations et vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Pour le comité:
La Présidente
Isabelle Chevalley